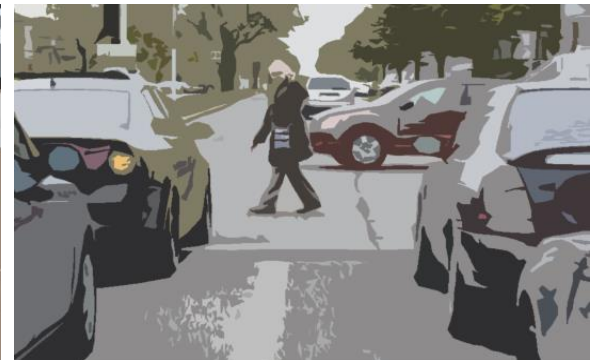


POUR UN QUARTIER RÉELLEMENT DURABLE ET INCLUSIF

Présentation du mémoire déposé à l'OCPM
Projet d'aménagement de l'îlot central du Technopôle Angus

27 avril 2017



SOCIÉTÉ LOGIQUE

Notre mission

- Promouvoir et intervenir dans le développement et la création d'environnements universellement accessibles

Nos domaines d'intervention

- Architecture, design intérieur, aménagement, urbanisme

Nos activités professionnelles

- Promotion du concept d'accessibilité universelle
- Consultation en aménagement

PROJET MIXTE DE L'ILOT CENTRAL

Une opportunité de faire un quartier exemplaire en matière d'accessibilité universelle

- Mixité des fonctions urbaines, implantation de plain-pied des bâtiments, offre en logements abordables, grande place donnée aux piétons, connectivité vers les milieux avoisinants le quartier...

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Qu'est-ce que c'est?

- **Créer une société plus inclusive**
- **Favoriser un usage similaire et autonome**
- **Tenir compte des besoins de toute la population**
- **Considérer toutes les limitations fonctionnelles**

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Pour qui?

- Dans les faits, TOUS les citoyens sont touchés de près ou de loin par l'accessibilité universelle!



ENJEUX, VISION ET ORIENTATIONS

Comment passer de l'intention à l'action?

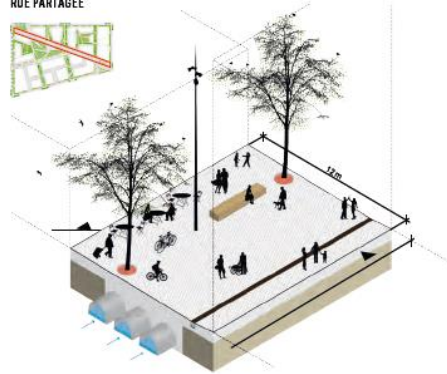
Faire de l'accessibilité universelle un réel objectif transversal, incontournable à toutes les étapes et échelles du projet :

- Pour la vision et les **orientations**
- Pour les principes d'**aménagements extérieurs**
- Pour la conception et la mise en œuvre du **cadre bâti**

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Typologies d'espaces proposés au Plan d'aménagement

RUE PARTAGÉE



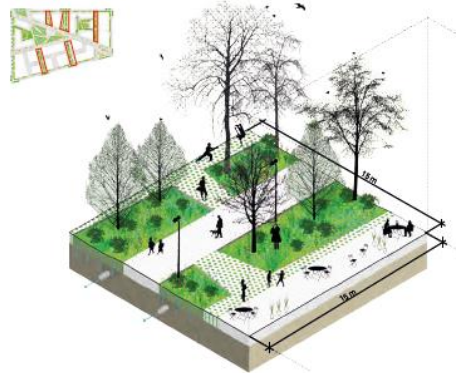
PLACES PUBLIQUES (EXEMPLE DE LA PLACE CENTRALE)



BOISÉ



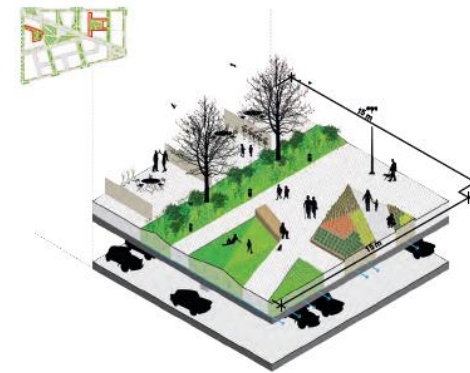
CORRIDOR ÉCOLOGIQUE (EXEMPLE D'UN PASSAGE RÉSIDENTIEL)



PROMENADE PLANTÉE



COUR INTÉRIEURE



AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Défis d'aménagement

- Insuffisance de repères pour s'orienter et effectuer des déplacements en ligne droite
- Conflits potentiels entre piétons et cyclistes
- Présence d'obstacles dans le cheminement piéton
- Qualité et nature des revêtements

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Recommandations

- **d'intégrer les dix principes d'accessibilité universelle pour l'aménagement du domaine public**
- **d'inclure des mesures pour sécuriser le déplacement des piétons et faire ralentir les cyclistes**

CADRE BÂTI

- Concerne **l'ensemble du cadre bâti** : bureaux, commerces, habitations, services etc.
- Prise en compte de **tous les besoins**
- **Actions des usagers** : atteindre, pénétrer, circuler, utiliser, se repérer, être et se sentir en sécurité
- **Nombreux critères de conception associés**

CADRE BÂTI

Or

les exigences de **conception sans obstacles** du **CCQ** actuel;

les exigences en **matière d'AU** pour l'**habitation de la certification LEED ND** pour l'aménagement des quartiers

- ▶ sont **nettement insuffisantes** pour faire de l'îlot central **un modèle d'accessibilité universelle**.

CADRE BÂTI

Par exemple, pour les **habitations** :

CCQ en vigueur

- ▶ **aucune exigence** concernant **l'intérieur des logements**

Certification LEED ND pour l'aménagement des quartiers

- ▶ **Trois options au choix** pour **20% des logements** seulement

- ▶ **Exigences AU peu performantes**

CADRE BÂTI

Habitations

Projet de modifications au Code de construction : nouvelles exigences sur l'accessibilité à l'intérieur des nouveaux logements d'habitations

Par la Régie du Bâtiment du Québec et Office des Personnes Handicapées du Québec

- Prépublication à venir
- Des exigences plus élevées et **100 % de logements visitables**
- Des exigences pour des **logements adaptables**

CADRE BÂTI

Recommandations

Habitations

- Mettre en œuvre les futures exigences du CCQ en matière d'accessibilité pour l'intérieur des logements

Autres usages

- Respecter les standards élevés en matière d'accessibilité universelle contenus dans les normes CSA et ISO pour l'ensemble des aménagements

CONCLUSION

Emploi, intégration, rentabilité, appropriation, écologie

À travers chacun de ces mots, nous lisons l'opportunité de créer un quartier innovant, durable et inclusif.

Pour atteindre cet objectif :

- ▶ **S'engager dans l'innovation et l'exemplarité en matière d'accessibilité universelle** (vision, aménagements extérieurs et cadre bâti)
- ▶ **Mettre en place les outils de développement nécessaires** pour la mise en œuvre et le suivi du projet

MERCI

